

## Tableau des principaux contrôles périodiques en 2022

contact@acs-prevention.fr | www.acs-prevention.fr | 02 99 84 50 86

Contrôle	Fréquence	Obligatoire ou Recommandé	Référence
Électricité			
Vérification périodique	1 ou 2 ans	Obligatoire	R 4226-16
Vérification initiale	Avant mise en service	Obligatoire	
Vérification de l'état de conformité	Sur demande de l' inspection du travail	Obligatoire	
Vérification avant mise en service chantier du bâtiment et TP	Avant mise en service	Obligatoire	
Vérification périodique chantier du bâtiment et TP	1 an	Obligatoire	
Vérification avant mise en service chantier du construction ou de réparation des naires et bateaux	Avant mise en service	Obligatoire	Arrêté du 26 décembre 2011
Vérification périodique chantier du construction ou de réparation des naires et bateaux	Avant mise en service	Obligatoire	
Vérification avant mise en service stand d'exposition	Avant mise en service	Obligatoire	
Vérification avant mise en service Activités évènementielles sous couvert ou en plein air et activités de spectacles vivants et enregistrés	Avant mise en service	Obligatoire	
Incendie			
Robinets d'incendie armés	1 an	Obligatoire	Code du Travail Art. R 4227-30 et R 4227-39 NFS 62-201 Référentiel R5 de l'APSAD/chapitre 4
Extincteurs automatiques à eau de type Sprinkler	3 mois 6 mois 1 an	Obligatoire	NF EN 12845 Référentiel R1 de l'APSAD Code du Travail Art. R 4227-30 et R 4227-39
Extincteurs automatiques à gaz	6 mois 1 an	Obligatoire	Référentiel R13 de l' APSAD/chapitre 6 Code du Travail Art. R 4227-30 et R 4227-39
Extincteurs automatiques à mousse à haut foisonnement	6 mois 1 an	Obligatoire	Référentiel R12 de l' APSAD/chapitre 5 Code du Travail Art. R 4227-30 et R 4227-39
Extincteurs portatifs ou sur roues	1 an	Obligatoire	Référentiel R4 de l'APSAD/chapitre 4 et NF S 61-919 R4224-17, R4227-29 et R4227-39 du code du travail
Installations de désenfumage	1 an	Obligatoire	Référentiel R17 de l' APSAD/chapitre 9 Code du Travail Art. R 4227-30 et R 4227-39
Installations de détection	6 mois 1 an	Obligatoire	Référentiel R7 de l'APSAD Code du Travail Art. R 4227-30 et R 4227-39
Installations techniques de continuité radio électriques dans les infastructures	1 an	Recommandé	-
Portes, rideaux, trappes, volets et autres éléments de fermeture	1 an	Recommandé	Règle R16 de l'APSAD/chapitre 5
Machines			
Presses, massicots, compacteurs, bennes à ordures, etc.	3 mois	Obligatoire	Code du Travail Art. R 4323-23 et Arrêté du 05-03-1993 modifié
Machines mobiles d'extraction et terrassement, Arbres à cardans, Motoculteurs, etc	1 an	Obligatoire	Code du Travail Art. R 4323-23 Arrêté du 24-06-1993

Levage			
Élévateurs de personnel mus à la main	3 mois	Obligatoire	Arrêté du 01-03-2004
Appareil levage mobile – verification periodique	6 mois	Obligatoire	ED 6067
Appareil levage mobile - verification periodique	OTTIOIS	Obligatorie	Arrêté du 01-03-2004
Autre appareil de levage – examen de montage et d'installation	Lors de la mise ou remise en service	Obligatoire	<u>Arrêté du 01-03-2004</u>
Autre appareil de levage – verification periodique	1 an	Obligatoire	Arrêté du 01-03-2004
Accésoires de levage	1 an	Obligatoire	<u>ED6178</u>
Accessines de levage	Tan	Obligatoric	Arrêté du 01-03-2004
Rayonnages métaliques			
Rayonnages métalliques	1 an	Recommandé	ED 771
Échafaudages			
Examen montage et installation	Avant mise en service	Obligatoire	R4323-72
Examen de l'état de conservation	Journalière	Obligatoire	
Examen approfondi de l'état de conservation	3 mois	Obligatoire	Arrêté du 21 décembre 2004 relatif aux vérifications des échafaudages
Échelles – Escabeaux – Marchepieds – PIR, PIRL			
Verification periodique	-	Recommandé	-
Lignes de vies et points d'ancrage			
Examen initial	Avant mise en service	Obligatoire	Code du Travail Art. L 4321-1
Vérification périodique	1 an	Obligatoire	CNAMTS R 430
Vérification périodique	Plan pluriannuel	Recommandé	CNAMTS R 430
Assenseurs et monte charges			
Ascenseurs neufs	Mise sur le marché	Obligatoire	Décret N° 2016-550 du 3-05-2016
Ascenseurs seulement (CTQ	5 ans	Obligatoire	CCH/Art. L 125-2-4
Ascenseurs seulement (VRE) installés dans les IGH	6 ans	Obligatoire	CCH, Art. R 122-16 et R 123-43 Arrêté du 30/12/2011 Art. GH 5
Ascenseurs et monte-charges (accessibles et non accessibles aux personnes) (VGP)	1 an	Obligatoire	Code du Travail Art. R 4323-23 Arrêté du 29-12-2010
Installations de parcage automatique de véhicules à déplacement vertical (VGP)	1 an	Obligatoire	Code du Travail Art. R 4323-23 Arrêté du 29-12-2010
Élévateurs de personnes n'excédant pas une vitesse de 0,15 m/s. (VGP)	1 an	Obligatoire	Code du Travail Art. R 4323-23 Arrêté du 29-12-2010
Escalier mécaniques et trottoirs roulants			
VGP	Suivant une périodicité appropriée	Obligatoire	Code du Travail Art. R 4224-17
Equipements sous pression			
Inspection Périodique des Récipients sous Pression	4 ans	Obligatoire	
Générateur de vapeur et récipients à couvercle amovible à fermeture rapide	2 ans	Obligatoire	
Tuyauterie sous pression	Programme de contrôle établie par l'exploitant	Obligatoire	
Surveillance des accessoires de sécurité	ldentique à celle de l' équipement protégé	Obligatoire	Arrêté du 20-11-2017
Contrôle de mise en service	Avant mise en service	Obligatoire	

Requellification: Tous les équiperments sous pression Hors Fluide exempt d'impuretés corrosives, Toxiques, Modifications ou réportations Déligatoire ou réportations Système frigorifiques sous pression : Vérification initiale à l' sous de la mise en service Système frigorifiques sous pression : Inspection périodiques 24 ou 40 mois Obligatoire Système frigorifiques sous pression : Requalification 6 ou 10 ons Obligatoire Système frigorifiques sous pression : Requalification 6 ou 10 ons Obligatoire Partie du 201-2017 périodiques sous pression : Requalification 6 ou 10 ons Obligatoire Partie du 201-2017 périodiques sous pression : Requalification 6 ou 10 ons Obligatoire Partie du 201-2017 périodiques des chaudières de plus de 400 kW et de mains de 20 MW 2009 Systèmes de climatisation et prompes à chaleur réversibles d' une puissance frigorifique nominale utile de plus de 12 kW 2009 Systèmes de climatisation et prompes à chaleur réversibles d' une puissance frigorifique nominale utile de plus de 12 kW 2009 Systèmes de climatisation et prompes à chaleur réversibles d' une puissance frigorifique nominale utile de plus de 12 kW 2009 Systèmes de climatisation et prompes à chaleur réversibles d' une puissance frigorifique nominale utile de plus de 12 kW 2009 Systèmes de l'autonomie de la barterie Déficial de 1 on Obligatoire Partie du 5-12-2016 Systèmes de de 1 on Obligatoire Partie du 5-12-2016 Systèmes de l'autonomie de la barterie de 6 mois Obligatoire Déficial de 1 on Obligatoire Partie du 1 on Obligatoire Partie d				
Control a pres reportation ou modification of system of frigorifiques sous pression : Verification initiale à l' service et la mise en service Système frigorifiques sous pression : Inspection périodiques 24 ou 40 mois Obligatoire Système frigorifiques sous pression : Requalification 6 ou 10 ans Obligatoire Professional Professio	Hors Fluide exempt d'impuretés corrosives,	10 ans	Obligatoire	
Issue de la mise en service Système frigorifiques sous pression : inspection périodiques 24 ou 40 mois Obligatoire Système frigorifiques sous pression : Requalification 6 ou 10 ans Obligatoire Productions Periodiques Sous pression : Requalification 6 ou 10 ans Obligatoire Productions Productions thermiques  Contrôle périodique des chaudières de plus de 400 kW et de moins de 20 MW Systèmes de climatisation et pampes à chaleur réversibles d' pur puissance frigorifique nominale utile de plus de 12 kW 5 ans Obligatoire Art 8 224-201 Artée du 3-10-2009 Artée du 3			Obligatoire	
Système frigorifiques sous pression : Requalification périodiques  Contrôle périodique des choudières de plus de 10 km² 20 ans Obligatoire Art. R. 224-20 Arrêté du 20-11-2017  Contrôle périodique des choudières de plus de 10 km² 2 ans Obligatoire Art. R. 224-20 Arrêté du 15-12-2006  Systèmes de chiantisation et perippes à choleur réversibles d' une puissance frigorifique nominale utille de plus de 12 km² 5 ans Obligatoire Obligatoire  Installations de gaz  VGP 1 an Obligatoire  Eclairage de sécurité  Vérification du bon fonctionnement - Exploitant 1 mois Obligatoire Obligatoi			Obligatoire	CTP UNICLIMA/UNSEF
Installations thermiques  Controlo périodiques  Cobligatoire  Cobligatoire  Controlo périodiques  Cobligatoire  Controlo périodiques  Cobligatoire  Controlo périodiques  Cobligatoire  Controlo périodiques  Cobligatoire  Cobl	Système frigorifiques sous pression : Inspection périodiques	24 ou 40 mois	Obligatoire	
Contrôle périodique des chaudières de plus de 400 kW et de moins de 20 MW Systèmes de de l'inmatisation et pompes à chaleur réversibles d' une puissance frigarifique nominale utile de plus de 12 kW Installations de gaz  VGP 1 an Obligatoire   Eclairage de sécurité  Vérification du bon fonctionnement - Exploitant 1 mois Obligatoire   Arri R 224-20  Arrêté du 14 décembre 2011 ralant gout installation et VGP 1 an Obligatoire   Périodiquement Obligatoire   Périodiquement Obligatoire   Arrêté du 14 décembre 2011 ralant gout installations d'écharge de l'exprand de		6 ou 10 ans	Obligatoire	Arrêté du 20-11-2017
de plus de 400 kW et de moins de 20 MW Systèmes de climatisation et pompes à choleur réversibles d' Systèmes de climatisation et pompes à choleur réversibles d' Installations de gaz  VGP 1 an Obligatoire  Eclairage de sécurité  Vérification du bon fonctionnement - Exploitant 1 mois Obligatoire  Vérification du bon fonctionnement - Exploitant 1 mois Obligatoire  Obligatoire  Maintenance et VGP 1 an Obligatoire  Arrêté du 14 décembre 2011 relatif again maintenance  Périodiquement Obligatoire  Obligatoire  Obligatoire  Arrêté du 14 décembre 2011 relatif again maintenance  Obligatoire  Obligatoire  Arrêté du 14 décembre 2011 relatif again maintenance  Obligatoire  Obligatoire  Arrêté du 14 décembre 2011 relatif again maintenance  Obligatoire  Arrêté du 14 décembre 2011 relatif again maintenance  Obligatoire  Arrêté du 14 décembre 2011 relatif again maintenance  Obligatoire  Arrêté du 14 décembre 2011 relatif again maintenance  Obligatoire  Arrêté du 14 décembre 2011 relatif again maintenance  Obligatoire  Arrêté du 14 décembre 2011 relatif again maintenance  Obligatoire  Arrêté du 14 décembre 2011 relatif again maintenance  Arrêté du 14 décembre 2011 relatif again maintenan	Installations thermiques			
une puissance frigorifique nominale utile de plus de 12 kW Installations de gaz  VGP 1 an Obligatoire  Eclairage de sécurité  Vérification du bon fonctionnement - Exploitant 1 mais Obligatoire  Arrête du 14 décombre 2011 relatif aux installations de Selorité du 14 décombre 2011 relatif aux installations de Selorité du 15 decombre 2011 relatif aux installations de Selorité du 16 décombre 2011 relatif aux installations de Selorité du 16 decombre 2011 relatif aux installations de Selorité du 16 decombre 2011 relatif aux installations de Selorité du 16 decombre 2011 relatif aux installations de Selorité du 16 decombre 2011 relatif aux installations de Selorité du 16 decombre 2011 relatif aux installations de Selorité du 16 decombre 2011 relatif aux installations de Selorité du 16 decombre 2011 relatif aux installations de Selorité du 16 decombre 2011 relatif aux installations de Selorité du 16 decombre 2011 relatif aux installations de Selorité du 16 decombre 2011 relatif aux installations de Selorité du 16 decombre 2011 relatif aux installations de Selorité du 16 decombre 2011 relatif aux installations de Selorité du 16 decombre 2011 relatif aux installations de Selorité du 16 decombre 2011 relatif aux installations de Selorité du 20 de		2 ans	Obligatoire	
VSP 1 an Obligatoire  Eclairage de sécurité  Vérification du bon fonctionnement - Exploitant 1 mois Obligatoire Vérification de l'autonomie de la batterie 6 mois Obligatoire 1 an Obligatoire 2 obligatoire 3 obligatoire 4 obligatoire 4 obligatoire 5 obligatoire 6 obligatoire 6 obligatoire 7 obligatoire 7 obligatoire 7 obligatoire 8 obligatoire 8 obligatoire 9 oblig		5 ans	Obligatoire	
Eclairage de sécurité  Vérification du bon fonctionnement - Exploitant  1 mois Obligatoire Vérification de l'autonomie de la batterie 6 mois Obligatoire Maintenance et VGP 1 an Obligatoire Obligatoire Obligatoire  Péribrilateurs  Vérification et maintenance Défini par le fobricant FPI  Tous - vérification du maintient en conformité Périodiquement Masque auto-sauveteur Appareils de protection respiratoire 1 an Obligatoire Equipements complets destinés à des interventions accidentelles en milleu hostile Gilets de sauvetage gonflables Systèmes de protection individuelle contre les chutes de hauteur  Stocks de cartouches filtrantes antigaz pour appareils de protection respiratoire  Echelles  Utilisée en chantier naval Périodiquement Obligatoire Arrêté du 19 mars 1993  Arrêté du 21 septembre 1982 Vérification Périodiquement Obligatoire Arrêté du 21 septembre 1982 Vérification Périodiquement Obligatoire Arrêté du 21 septembre 1982 Vérification Périodiquement Obligatoire Arrêté du 21 septembre 1982 Vérification	Installations de gaz			
Vérification du bon fonctionnement - Exploitant     1 mois     Obligatoire     Arrêté du 14 decembre 2011 relatif. aux installations d'éclatage de.       Vérification de l'autonomile de la batterie     6 mois     Obligatoire     Arrêté du 14 decembre 2011 relatif. aux installations d'éclatage de.       Défibrilateurs       Vérification et maintenance       Défini par le fobricant     Obligatoire     Art. R. 4224-17       EPI       Tous - vérification du maintient en conformité     Périodiquement     Obligatoire       Masque de fuite       Masque de fuite     1 an     Obligatoire       Masque de fuite     1 an     Obligatoire       Appareils de protection respiratoire     1 an     Obligatoire       Equipements complets destinés à des interventions accidentelles en milleu hostile       Gilets de sauvetage gonflobles       Systèmes de protection individuelle contre les chutes de houteur       Stocks de cartouches filtrantes antigaz pour appareils de protection respiratoire     1 an     Obligatoire       Ethelles       Utilisée en chantier naval     6 mois     Obligatoire     Arrêté du 21 septembre 1982       Vérification     Périodiquement     Obligatoire     Arrêté du 21 septembre 1982       Vérification     Pr	VGP	1 an	Obligatoire	
Vérification de l'autonomie de la batterie     6 mois     Obligatoire     Arrêté du 1 décembre 201 relatif, oux instalations de féclarage de sécurité       Défibrilateurs       Vérification et maintenance     Défini par le fabricant     Obligatoire     Art. R. 4224-17       EPI       Tous - vérification du maintient en conformité     Périodiquement     Obligatoire     Art. R. 4322-1       Masque de fuite Masque auto-sauveteur     1 an     Obligatoire       Appareils de protection respiratoire     1 an     Obligatoire       Equipements complets destinés à des interventions accidentelles en milieu hostile     1 an     Obligatoire       Gilets de sauvetage gonflables     1 an     Obligatoire       Systèmes de protection individuelle contre les chutes de hauteur     1 an     Obligatoire       Stocks de cartouches filtrantes antigaz pour appareils de protection respiratoire     1 an     Obligatoire       Etnelles       Utilisée en chantier naval     6 mois     Obligatoire     Arrêté du 21 septembre 1982       Vérification     Périodiquement     Obligatoire     Arrêté du 21 septembre 1982       Portes et portails     Arrêté du 21-2-1993       Entretien et contrôle     6 mois     Obligatoire     Art 8 4224-17       Arrête du 21-12-1993	Eclairage de sécurité			
Vérification de l'autonomie de la batterie       6 mois       Obligatoire       auxinstaliations d'éclarage de sécurité         Maintenance et VGP       1 an       Obligatoire       auxinstaliations d'éclarage de sécurité         Défini par le fabricant       Obligatoire       Art. R 4224-17         EPI         Tous - vérification du maintient en conformité       Périodiquement       Obligatoire       Art. R 4322-1         Masque de fuite         Masque auto-sauveteur       1 an       Obligatoire         Apparells de protection respiratoire       1 an       Obligatoire         Equipements complets destinés à des interventions accidentelles en milieu hostile       1 an       Obligatoire         Gilets de sauvetage gonflables       1 an       Obligatoire         Systèmes de protection individuelle contre les chutes de hauteur       1 an       Obligatoire         Stocks de cartouches filtrantes antigaz pour appareils de protection respiratoire       1 an       Obligatoire       Arrêté du 21 septembre 1982         Vérification       Périodiquement       Obligatoire       Arrêté du 21 septembre 1982         Vérification       Périodiquement       Obligatoire       Arrêté du 21-21-1993         Portes et portails         Entretien et contrôle       6 mois       Ob	Vérification du bon fonctionnement – Exploitant	1 mois	Obligatoire	
Maintenance et VGP  Défibrilateurs  Vérification et maintenance  Défini par le fobricant  Défini par le fobricant  Défini par le fobricant  Obligatoire  Art. R 4224-17  EPI  Tous - vérification du maintient en conformité  Périodiquement  Obligatoire  Art. R 4322-1  Masque de fuite Masque auto-sauveteur  Appareils de protection respiratoire  1 an Obligatoire  Equipements complets destinés à des interventions accidentelles en milieu hostile  Gilets de sauvetage gonflables  Systèmes de protection individuelle contre les chutes de hauteur  Stocks de cartouches filtrantes antigaz pour appareils de protection respiratoire  Echelles  Utilisée en chantier naval  6 mois  Obligatoire  Arrêté du 21 septembre 1982  Vérification  Périodiquement  Obligatoire  Arrêté du 21 septembre 1982  Vérification  Périodiquement  Obligatoire  Arrêté du 21 septembre 1982  Vérification  Périodiquement  Obligatoire  Arrêté du 21 septembre 1992  Vérification  Arrêté du 21 septembre 1992  Vérification  Arrêté du 21-12-1993	Vérification de l'autonomie de la batterie	6 mois	Obligatoire	aux installations d'éclairage de
Vérification et maintenance  Périodiquement  Obligatoire  Art. R 4224-17  EPI  Tous - vérification du maintient en conformité  Périodiquement  Obligatoire  Art. R 4322-1  Masque de fuite Masque auto-sauveteur  Appareils de protection respiratoire  Equipements complets destinés à des interventions accidentelles en milieu hostile  Gillets de sauvetage gonflables  Systèmes de protection individuelle contre les chutes de hauteur  Stocks de cartouches filtrantes antigaz pour appareils de protection respiratoire  Echelles  Utilisée en chantier naval  Périodiquement  Obligatoire  Arrêté du 19 mars 1993  Ar	Maintenance et VGP	1 an	Obligatoire	<u>sécurité</u>
FOIL STORM STATE AND STATE	Défibrilateurs			
Tous - vérification du maintient en conformité  Périodiquement Obligatoire  Art. R. 4322-1  Masque de fuite Masque auto-sauveteur  Appareils de protection respiratoire  Equipements complets destinés à des interventions accidentelles en milieu hostile  Gilets de sauvetage gonflables  Systèmes de protection individuelle contre les chutes de hauteur  Stocks de cartouches filtrantes antigaz pour appareils de protection respiratoire  Echelles  Utilisée en chantier naval  6 mois Obligatoire  Arrêté du 21 septembre 1982  Vérification Périodiquement Obligatoire  Arrêté du 21 septembre 1982  Portes et portails  Entretien et contrôle  6 mois Obligatoire  Art. R. 4224-17  Arrêté du 21-12-1993	Vérification et maintenance		Obligatoire	Art. R 4224-17
Masque de fuite Masque auto-sauveteur  Appareils de protection respiratoire  Equipements complets destinés à des interventions accidentelles en milieu hostile  Gilets de sauvetage gonflables  Systèmes de protection individuelle contre les chutes de hauteur  Stocks de cartouches filtrantes antigaz pour appareils de protection respiratoire  Echelles  Utilisée en chantier naval  Obligatoire  Arrêté du 21 septembre 1982  Vérification  Périodiquement  Obligatoire  Arrêté du 21 septembre 1982  Portes et portails  Entretien et contrôle  Trousse de secours	EPI			
Masque auto-sauveteur  Appareils de protection respiratoire  Equipements complets destinés à des interventions accidentelles en milieu hostile  Gilets de sauvetage gonflables  Systèmes de protection individuelle contre les chutes de hauteur  Stocks de cartouches filtrantes antigaz pour appareils de protection respiratoire  Echelles  Utilisée en chantier naval  Obligatoire  Arrêté du 19 mars 1993  Obligatoire  1 an Obligatoire  1 an Obligatoire  Obligatoire  Obligatoire  Arrêté du 21 septembre 1982  Vérification  Périodiquement  Obligatoire  Arrêté du 21 septembre 1982  Portes et portails  Entretien et contrôle  6 mois  Obligatoire  Art. R 4224-17  Arrête du 21-12-1993  Trousse de secours	Tous – vérification du maintient en conformité	Périodiquement	Obligatoire	Art. R 4322-1
Equipements complets destinés à des interventions accidentelles en milieu hostile  Gilets de sauvetage gonflables  Systèmes de protection individuelle contre les chutes de hauteur  Stocks de cartouches filtrantes antigaz pour appareils de protection respiratoire  Echelles  Utilisée en chantier naval  Vérification  Périodiquement  Obligatoire  Arrêté du 21 septembre 1982  Arrêté du 21 septembre 1982  Périodiquement  Obligatoire  Arrêté du 21 septembre 1982  Arrêté du 21 septembre 1982  Arrêté du 21 septembre 1982  Trousse de secours  Trousse de secours	· ·	1 an	Obligatoire	
accidentelles en milieu hostile  Gilets de sauvetage gonflables  Systèmes de protection individuelle contre les chutes de hauteur  Stocks de cartouches filtrantes antigaz pour appareils de protection respiratoire  Echelles  Utilisée en chantier naval  Vérification  Portes et portails  Entretien et contrôle  Arrèté du 19 mars 1993  Deligatoire  1 an Obligatoire  Arrêté du 21 septembre 1982  Art. R. 4323-81  Portes et portails  Entretien et contrôle  6 mois Obligatoire  Art. R. 4224-17  Arrêté du 21-12-1993	Appareils de protection respiratoire	1 an	Obligatoire	Arrêté du 19 mars 1993
Gilets de sauvetage gonflables  Systèmes de protection individuelle contre les chutes de hauteur  Stocks de cartouches filtrantes antigaz pour appareils de protection respiratoire  Echelles  Utilisée en chantier naval  Obligatoire  Arrêté du 21 septembre 1982  Vérification  Périodiquement  Obligatoire  Art. R 4323-81  Portes et portails  Entretien et contrôle  Trousse de secours		1 an	Obligatoire	
hauteur  Stocks de cartouches filtrantes antigaz pour appareils de protection respiratoire  Echelles  Utilisée en chantier naval  Vérification  Périodiquement  Obligatoire  Arrêté du 21 septembre 1982  Vérification  Périodiquement  Obligatoire  Arrêté du 21 septembre 1982  Vérification  Périodiquement  Obligatoire  Art. R. 4323-81  Portes et portails  Entretien et contrôle  6 mois  Obligatoire  Art. R. 4224-17  Arrêté du 21-12-1993	Gilets de sauvetage gonflables	1 an	Obligatoire	
protection respiratoire  Echelles  Utilisée en chantier naval 6 mois Obligatoire Arrêté du 21 septembre 1982  Vérification Périodiquement Obligatoire Art. R 4523-81  Portes et portails  Entretien et contrôle 6 mois Obligatoire Art. R 4224-17 Arrêté du 21-12-1993  Trousse de secours		1 an	Obligatoire	
Utilisée en chantier naval  Obligatoire  Arrêté du 21 septembre 1982  Vérification  Périodiquement  Obligatoire  Art. R 4323-81  Portes et portails  Entretien et contrôle  6 mois  Obligatoire  Art. R 4224-17  Arrêté du 21-12-1993  Trousse de secours		1 an	Obligatoire	
Vérification     Périodiquement     Obligatoire     Art. R 4323-81       Portes et portails       Entretien et contrôle     6 mois     Obligatoire     Art. R 4224-17 Arrêté du 21-12-1993       Trousse de secours	Echelles			
Portes et portails  Entretien et contrôle 6 mois Obligatoire Art. R 4224-17 Arrêté du 21-12-1993  Trousse de secours	Utilisée en chantier naval	6 mois	Obligatoire	Arrêté du 21 septembre 1982
Entretien et contrôle 6 mois Obligatoire Art. R 4224-17 Arrêté du 21-12-1993  Trousse de secours	Vérification	Périodiquement	Obligatoire	Art. R 4323-81
Trousse de secours  6 mois  Obligatoire  Arrêté du 21-12-1993	Portes et portails			
	Entretien et contrôle	6 mois	Obligatoire	
District Office of the Control of th	Trousse de secours			
VérificationRégulierObligatoireArt. R 4224-17	Várification	Régulier	Obligatoire	Art R 4224-17



Tableau des principaux contrôles périodiques en 2022